Philippe Régnier président du Conseil scientifique de l'INSHS du CNRS

> aux membres du Conseil scientifique et aux présidents des sections SHS de l'INSHS

> > ce mardi 5 janvier 2010

Madame, Monsieur, chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes meilleurs vœux d'une année prospère en recherche et heureuse pour vous et les vôtres.

Vous l'aurez peut-être appris malgré les vacances et fêtes de fin d'année, après s'être donné le temps d'attendre et de voir les suites des discussions d'avant l'été dernier sur le Contrat d'objectifs et sur la modification des statuts du CNRS, la coordination des instances scientifiques représentatives du CNRS, dite « C3N » a élaboré et publié une prise de position dont il est important que vous preniez connaissance (sur le site du même nom *via* votre moteur de recherche).

Il est important de savoir que le texte en a été discuté et adopté en distinguant l'analyse de la situation (celle-ci a fait l'unanimité) et la conclusion pratique à en tirer quant à la suspension ou au maintien du moratoire des évaluations ANR et AERES (17 se sont prononcés pour la suspension, mais 5 auraient préféré le maintien). En clair et en résumé, le C3N est solidement uni pour penser qu'il convient d'apprécier de manière « contrastée » le bilan de 2009 : 1. le pire a été évité, 2. des éléments positifs ont été engrangés, 3. des éléments préoccupants demeurent. D'où cette suspension du moratoire, laquelle n'est en rien un *satisfecit*, mais plutôt une manière de reprendre haleine en vue du proche avenir tel qu'on peut le prévoir, « contrasté », lui aussi, et ce titre d'« Appel à la vigilance ».

C'est d'ailleurs sur le même mode critique d'un bilan en forme de réflexion et conclu par un appel à la vigilance qu'il conviendrait sans doute de faire le propre bilan de nos efforts à nous et des réponses qui y ont été ou non apportées concernant en particulier la situation des sciences humaines et sociales au CNRS : elle n'est pas idéale, loin s'en faut, sur plus d'un point, mais l'essentiel, pour l'heure, a été préservé,

et nous demeurons en position de nous faire entendre à nouveau lorsqu'il le faudra.

L'autre objet de ce message de début d'année est en effet de nous projeter un peu sur la durée de l'année à venir. Car, formé en septembre 2006, le CSD SHS siégera encore pendant l'essentiel au moins de 2010 et devient donc, pour de bon, si je puis dire, le *Conseil scientifique de l'INSHS* (CSI INSHS) — tous les CSD voyant leur mandat prolongé jusqu'à la fin de l'année civile.

Pour rappel, notre prochaine séance se tiendra le <u>vendredi 19</u> février.

L'ordre du jour reste à en fixer, même s'il est déjà largement préempté par la question qui l'a motivée, celle des rapports avec l'INEE.

D'ici là, le ton général aura été donné, à partir d'un prochain Conseil des ministres (le 13 janvier), par la nomination à intervenir à la tête du CNRS, l'actuelle direction étant arrivée au terme de son mandat.

En toute hypothèse, nous devrions revenir, au moins pour en assurer le suivi, sur <u>la construction de l'INSHS comme Coordination nationale des SHS</u> (en partenariat, potentiellement, avec les universités, les grandes écoles, les maisons des sciences de l'homme et leur réseau, les académies et un certain nombre de sociétés savantes).

Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que le présent Conseil a été formé (élu et nommé) dans une conjoncture où nos disciplines en particulier venaient de sortir d'une période de démantèlement et de liquidation de l'ex-département SHS et se trouvaient encore mal remises de l'application de priorités scientifiques, disons hyperpositivistes, déterminées contre le gré de la majorité d'entre elles. Notre début de mandat est en effet intervenu un an seulement après l'inespéré renversement de tendance marqué par l'installation de Catherine Bréchignac à la présidence du CNRS et de Marie-Françoise Courel à la direction sciencitique SHS.

Au-delà des tensions et des péripéties survenues entre temps, nous avons tenu le cap du maintien des SHS à l'intérieur du périmètre du CNRS et de la reconstruction d'une organisation SHS du CNRS. C'est bien pourquoi il serait opportun, en 2010, de consolider les acquis, et donc d'avancer le plus possible vers la définition¹, discipline par discipline, puis entre disciplines, de ce que les SHS (sans exclusive et sur un pied d'égalité, insistons-nous toujours) attendent spécifiquement du « Centre *national* de la recherche scientifique » à travers *son* Institut SHS. Il va de soi que les principales attentes concernent 1° la programmation pluriannuelle des emplois scientifiques (chercheurs,

¹ J'entends par là un processus d'expression à la base et au niveau des instances représentatives, suivi d'une reconnaissance institutionnelle écrite noir sur blanc.

postes d'accueil et ITA) et 2° le soutien permanent ou incitatif aux structures pérennes, à commencer par les laboratoires. Mais le contenu exact à donner à ces attentes principales importe beaucoup, et on ne saurait oublier d'y adjoindre l'ouverture sur l'international, le soutien aux réseaux nationaux de recherche, le développement du très grand, des grands et des moyens équipements, le soutien aux revues... Tout cela, et c'est précisément l'intérêt de l'exercice, est à enrichir et à détailler en fonction des besoins spécifiques de chaque discipline, de manière autodéterminée.

Réouvrir le CNRS au mouvement des SHS après des années de tendance au rétrécissement et au repli, voire de retrait quasi programmé par rapport à celles d'entre elles qui étaient jugées impropres à l'interdisciplinarité avec les autres sciences, voilà à quoi nous avons tendu et à quoi je propose que nous continuions de tendre, si difficile que ce soit.

Ce pourrait être l'une des orientations fortes du <u>rapport de</u> <u>prospective</u> auquel le CSI aura à travailler à partir de début mai sur la base des rapports de conjoncture des sections, et qu'il est invité à remettre en juillet.

C'est en tout cas le sens, le pari, des contacts que nous avons commencé à nouer, aux niveaux respectifs du Conseil scientifique de l'INSHS et d'un certain nombre déjà de sections SHS du Comité national, avec la CPCNU et, à travers elles, avec les sections homologues du CNU.

Ces contacts devraient porter à la fois sur les procédures, les critères, les objectifs de l'évaluation des individus (et la nécessité de bien les situer dans le contexte de travail de leur unité de recherche), et sur ces missions nationales attendues du CNRS par les communautés disciplinaires tout entières (y compris et je dirais presque surtout lorsque, comme pour le droit, la philosophie, l'anthropologie, entre autres exemples, elles sont mises en danger par l'actuelle mauvaise passe démographique ou par leur sous-représentation au CNRS).

Ce cadre de réflexion aide également à remettre en perspective deux points d'actualité.

Le premier, qui est délicat, touche à <u>la place des recherches</u> environnementales SHS entre <u>l'INSHS</u> et <u>l'INEE</u>.

L'archéologie préhistorique, mais aussi la géographie et l'économie ont été les premières approchées par l'INEE. Il y a évidemment tout lieu de se réjouir de voir des SHS invitées à se joindre organiquement à la construction de questionnements scientifiques nouveaux et importants. Il y a évidemment tout lieu aussi de pointer le danger de séparatisme que cela comporte. La vision des laboratoires et de la section qui ont fait le choix de rejoindre l'INEE est certes celle d'étendre la portée de

leurs recherches et de se lancer dans une belle aventure scientifique tout en conservant leurs liens racinaires avec l'INSHS. Mais dans la réalité, quoique (ou parce que ?) préparé par des « transferts » de responsables qui n'avaient échappé à personne, le processus ne se passe pas de manière idyllique, et des inquiétudes s'expriment d'ores et déjà avec une certaine force sur le risque d'une perte de dimension SHS en matière d'objets, de méthodologie, d'interprétation, d'évaluation, etc. Une partie du Conseil du 19 février sera donc consacrée à une discussion approfondie et large de ce point d'organisation majeur. Les suggestions sur la meilleure manière de la concevoir et de l'organiser seront les bienvenues.

De la capacité ou non de l'INSHS à maîtriser cette épreuve – c'en est une, assurément – dépendra en partie le cours que prendra l'interdisciplinarité avec les autres Instituts. Celle-ci, à laquelle nous avons plus d'une fois réaffirmé notre attachement en recommandant qu'elle soit tissée à la base, peut être un levier de développement des SHS à l'intérieur du CNRS. C'est du moins la lecture que nous avons essayé de faire prévaloir dans le Plan stratégique et dans le Contrat d'Objectifs. Mais nous ferions preuve d'une impardonnable naïveté en ne mettant pas en garde, en la circonstance, contre le scénario inverse d'un dépeçage sélectif et d'un retour toujours possible à la politique écartée en 2005.

Le second point, qui ne fâche personne, se nomme <u>RIBAC</u>, <u>comme</u> « <u>Recueil d'Informations pour un Observatoire des activités des chercheurs en SHS »</u>. Je l'évoque ici plus longuement à l'intention des collègues qui hésitent à le renseigner.

Même remarque, d'abord, que plus haut, à propos de la Coordination nationale : l'idée en remonte en fait elle aussi au retournement de tendance déjà évoqué plus haut. Pour remédier au grand massacre des revues par la précédente direction scientifique au nom de la prétendue évaluation bibliométrique et pour prévenir ce qui se profilait derrière cette coupe claire, Marie-Françoise Courel avait mis en place une cellule de réflexion sur l'évaluation des SHS qui a d'emblée produit quelques travaux très intéressants, rappelant notamment, y compris dans le fameux modèle britannique, l'importance des livres, le point de vue de la qualité vs la quantité, les différences de temporalité (temps de maturation pour former un chercheur dans une spécialité à haute érudition ou de culture étrangère, longue durée des livres de fond et des articles de référence...) par rapport aux modèles actuellement prévalents (mais non exclusifs et non exempts de critiques, on ne le dit jamais assez) dans un grand nombre de sciences de la nature et dans certaines disciplines SHS...

Afin de préserver et développer cette réflexion jusqu'à son terme, il a ensuite été convenu avec Marie-Françoise Courel et son équipe que la responsabilité en serait confiée au Conseil scientifique de département (CSD) et la conduite partagée avec la Direction scientifique, notamment à travers la charge de mission de Michèle Dassa et sa coopération directe avec Isabelle Sidéra, membre élue du CSD. Après la nomination de Bruno Laurioux, notre CSD devenant CSI a insisté pour que le soutien à ce travail soit maintenu, puis, après les ultimes tests examinés à notre dernière séance, pour que lui soit donnée une existence officielle et grandeur nature. Après un parcours d'obstacles franchi avec beauoup de dévouement et de compétence, pour le compte du CSI, par Isabelle Sidéra, c'est maintenant chose faite, enfin, au vu et au su de la Direction des Partenariats (DPa) et de la Direction des Ressources humaines (DRH), avec l'aval de la Direction générale et, bien sûr, sous l'autorité de Bruno Laurioux dont j'ai plaisir ici à saluer la rectitude par rapport à ses engagements sur l'évaluation.

Au nom du CSI, j'appelle donc tous les collègues chercheurs qui nous accordent en général leur confiance à renseigner RIBAC dans les délais s'ils ne l'ont pas encore fait.

Quelques mots ne sont pas de trop pour expliquer le fond de la chose indépendamment de sa mise en forme institutionnelle et administrative.

Il doit être clair que l'objectif est, ni plus ni moins, de procurer une description et un recensement exhaustifs et exacts des activités de recherche des chercheurs SHS.

Il est vrai que renseigner RIBAC est une tâche ingrate, qui s'ajoute au CRAC, lui-même peu ludique, et qui prend sensiblement plus de temps et de réflexion que celui-ci.

Mais c'est un écot tout de même assez modeste à payer pour marquer un point décisif dans la défense et illustration des SHS au CNRS. Au plan pratique, la tâche pourrait d'ailleurs être allégée par l'adoption d'une périodicité plus allongée (tous les deux ans seulement serait une formule plus adaptée à nos réalités) ainsi que par la substitution pure et simple de la fiche RIBAC à la fiche CRAC de la Direction des Ressources humaines, qui lui emprunte déjà quelques éléments.

L'importance de l'enjeu tient au fait qu'aujourd'hui encore, et malgré LABINTEL et HAL SHS, les activités et la production SHS sont « hors statistiques » du CNRS, faute d'un bon instrument de collecte de l'information, ce qui est presque incroyable, mais parfaitement vrai. Une telle situation d'exception ne nous met pas en bonne position à l'extérieur comme à l'intérieur du CNRS pour solliciter des moyens,

notamment des postes, qui progressent en proportion du plus grand niveau de participation demandé de toutes parts à nos disciplines.

Le précédent, à juste titre controversé, de « l'outil de caractérisation des unités » élaboré par la DPa et les efforts d'argumentation qu'il a fallu prodiguer pour arriver à un résultat non encore pleinement satisfaisant pour la partie CNRS des dossiers de la vague A nous avertissent que, si nous nous contentions d'une attitude passive quant à la justification de nos activités de recherche, d'autres que nous, moins bien intentionnés ou tout simplement peu compétents, se porteraient volontaires pour bricoler des instruments inadaptés et nocifs, lesquels nous contraindraient de nouveau à d'épuisantes disputes.

RIBAC, je me permets d'y insister lourdement et de le certifier, vise exclusivement à rassembler dans une base de données les informations factuelles indispensables pour connaître véritablement les activités de l'INSHS.

Autres choses, tout à fait distinctes, sont la construction d'indicateurs bibliométriques de performance (que nous rejetons) ou d'indicateurs de gestion (pour satisfaire à la LOLF, ce qui n'est pas de notre ressort), l'évaluation de la qualité scientifique des unités (dont nous persistons à demander que le Comité national demeure en charge pour le CNRS), l'évaluation de leur intérêt stratégique (la fameuse « pertinence »), l'évaluation des individus (qui relève de l'examen des pairs).

Pour peu qu'elle soit portée par l'adhésion des chercheurs (sans quoi, bien sûr, tout le monde la tiendrait pour un jouet technique bien fait mais contournable), l'existence de RIBAC sera un rempart contre les dérives managériales que tous, nous nous époumonnons à dénoncer, et ce pour la simple raison qu'il a été conçu à des fins non de gouvernement des hommes mais de description non normative de leurs activités telles qu'elles sont.

Afin d'éclairer complètement le chemin, il me semblerait toutefois souhaitable que, dans un proche avenir, le CSI, en concertation avec les sections SHS et la Direction scientifique, discute et fasse la proposition d'un code d'utilisation de RIBAC précisant publiquement quels services administratifs, quelles instances, quels responsables, à quels niveaux, sont en droit d'y accéder, et quels usages ils peuvent légitimement en faire.

D'autre part, je propose que les chercheurs fassent remonter à Isabelle Sidéra (isabelle.sidera@mae.u-paris10) et à Michèle Dassa (michele.dassa@cnrs-dir.fr — je veux bien être en copie : philippe.regnier@ish-lyon.cnrs.fr) leurs réflexions et surtout leurs éventuelles critiques de fond et de détail en vue des améliorations à y

apporter lors de la campagne suivante. Exemple anodin, mais question que j'ai déjà entendu poser en réunion : indiquer comment trouver l'ISBN d'une sienne publication dont on a à donner des références². Nous ferons une synthèse des remontées avant de transmettre et d'appuyer les propositions d'amélioration qui paraîtront les plus utiles.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie, Madame, Monsieur, chers collègues, de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs

Ph. Régnier

_

² Réponse improvisée, en attendant mieux (pourquoi pas des fonctions d'aide ?) : s'il ne figure nulle part dans le livre lui-même (pages de titre, page de fin du volume, 4^e de couverture...) ; ou si on n'a pas le livre sous la main, consulter depuis son P. C. le catalogue électronique la BnF, Opale Plus ; ou bien, en cas d'échec, le Catalogue collectif de France, le CCF ; ou bien encore, pour des livres étrangers introuvables dans les bibliothèques françaises, celui de la Library of Congress).